



Edito

2015 se termine sur une satisfaction pour les Amis du Cher Canalisé: enfin les barrages sont tous opérationnels pour 2016. Maintenant donnons suite à nos projets. Cela ne s'engage pas de manière simple en ce qui concerne les portes d'écluses, nous avons rencontré des élus qui sont partie prenante avec notre projet mais d'autres ne semblent pas vouloir se joindre à notre initiative. Il va donc falloir aller au charbon !!!!!

Le tourisme fluvial priorité nationale

Le 11 juin 2015, Laurent FABIUS déclarait : « *Notre tourisme est un trésor, cela se protège, s'entretient, se développe* ». Le 14 septembre dernier son secrétaire d'état au tourisme Mathias FEKI confirmait : « *Le tourisme fluvial s'inscrit dans cette démarche* ».

Ces déclarations, si elles sont suivies de décisions concrètes, sont plutôt encourageantes. Le tourisme fluvial longtemps négligé est pourtant complémentaire des autres formes de tourisme. La demande est grande et les retombées économiques non négligeables.

Espérons que nos régions et départements en prendront conscience.

La pollution chimique des eaux et les pesticides

La loi française sur l'eau et les milieux aquatiques (la LEMA) s'appuie sur le principe de continuité des cours d'eau pour atteindre l'objectif requis par la Directive Cadre Européenne : la « bonne qualité » des eaux superficielles. Même si les écologistes sont obligés de reconnaître que la pollution de l'eau par les pesticides est devenue la préoccupation majeure, ils continuent de croire à l'intérêt du principe de continuité. Essayons donc d'analyser sur des bases objectives l'intérêt de la continuité sur des cours d'eau chimiquement pollués ainsi que l'impact réel des pesticides.

Rappelons que la pollution chimique des eaux superficielles résulte de nombreux entrants toxiques qui parviennent dans les eaux superficielles par ruissellement ou infiltration des eaux de pluie. Parmi ces entrants, les plus dangereux résultent de la source diffuse des pesticides, dont la plupart des molécules et de leurs métabolites sont perturbateurs endocriniens ou cancérigènes. Ces molécules restent en suspension dans l'eau et leur toxicité perdure durant des décennies. Il est souvent objecté qu'à cause des épandages modernes en brouillard, une grande partie des pesticides est véhiculée par l'air. C'est un fait avéré. L'air ainsi pollué peut aller très loin de la zone d'épandage, notamment sous l'effet d'un vent en régime laminaire. Mais in fine, la pluie précipitera les molécules au sol puis les entrainera dans les eaux. La pollution de l'eau par les pesticides représente un danger gravissime pour la santé des êtres humains (par leur alimentation en eau potable) et celle de la faune aquatique. Les collectivités sont donc amenées à puiser l'eau potable dans des nappes souterraines profondes exemptes de pollution. Seules quelques grandes agglomérations continuent de puiser l'eau des rivières en assurant leur dépollution chimique par des processus et des traitements très coûteux. Quant à la faune aquatique, au contact permanent de l'eau polluée, elle subit tous les impacts destructeurs de la pollution chimique dont celle des pesticides. Toutes les espèces de poissons, migrateurs y compris, sont menacées de disparition du fait d'un système reproducteur lourdement handicapé par l'effet des perturbateurs endocriniens.

Une synthèse (1) récente des études mondiales montre que dans les cours d'eau en plaine la corrélation entre l'hydro-morphologie et la biodiversité n'est que très faible ou inexistante.

En clair, les améliorations apportées à l'hydro-morphologie n'améliorent pas la qualité écologique de l'eau.

Sites internet : www.amis-du-cher.org - www.amis-du-cher.fr - www.amis-du-cher.info

Mail : amis.du.cher@sfr.fr

Tel Président : 02 47 57 81 76 – Portable : 06 23 62 28 65



Ces résultats, disent les auteurs de la synthèse, accréditent l'hypothèse qu'une autre pression déterminante interagit sur l'état de l'écosystème aquatique ou que l'écosystème lui-même a atteint un état irréversible. Cette pression n'est autre que la pollution chimique. Le degré de la pollution chimique de l'eau et des sédiments gouverne aussi la biodiversité des milieux aquatiques, indépendamment de la continuité des cours d'eau. Comment espérer voir prospérer la biocénose et notamment la faune benthique invertébrée (l'un des indices de la qualité biologique de l'eau) dans une eau et des sédiments pollués par des produits toxiques pour tous les êtres vivants ?

A noter qu'une étude (2) publiée exclusivement en anglais semble-il, menée par un labo universitaire français aidé financièrement par l'ONEMA a soulevé une polémique. La conclusion de l'étude réalisée sur la Loire manquait de clarté et ce faisant pouvait être interprétée différemment. D'où l'indignation d'un écologiste connu en Indre et Loire : « *il a fallu que l'on fasse une traduction pour qu'apparaisse la supercherie* ». Il faut souligner la hardiesse de l'ONEMA qui a pris le risque de soutenir une étude pouvant contredire l'intérêt de la continuité. Et bravo aux auteurs de l'étude qui ont eu le mérite de faire un texte satisfaisant à la fois les « pour » la continuité et les « contre »...

Sur un plan général, hors pesticides, la pollution de l'eau tend à diminuer. Les sources étant localisées, des dispositifs efficaces de retenue des produits nocifs ont été mis en place par les industriels et les collectivités urbaines. Le traitement des eaux de rejets, avec l'aide importante des agences de l'eau, s'est généralisé et amélioré. A l'inverse, la consommation des pesticides a augmenté ces dix dernières années de 5% et la pollution des eaux de surface suit la même tendance. L'agriculture utilisant 91% des pesticides, les années pluvieuses sont particulièrement catastrophiques. Ainsi l'année 2013 a montré une progression de la consommation de 9%. On s'attend pour 2014 (chiffre non publié à ce jour !) à battre tous les records. L'échec retentissant du plan écophyto 1, dont l'objectif était une réduction d'usage de 50% en 2018, a contraint le Ministre de l'Agriculture à engager le plan écophyto 2 qui repousse l'objectif à 2025. Les agences de l'eau portent une grande part de responsabilité dans l'échec du premier plan car elles en ont financé la majeure part à partir d'une taxe dite *de pollution diffuse* sur l'achat des pesticides. Les agences financeront encore le nouveau plan à hauteur de 41 M€/an pour un montant total de 70 M€/an. Espérons qu'elles sauront alerter les ministères concernés si le taux de pesticides dans les rivières poursuit son ascension.

En 2015, un rapport de la Cour des comptes a épinglé les agences de l'eau sur de nombreux points. La critique principale portait sur la mauvaise application du principe « *pollueur-payeur* ». Les chiffres de 2013 justifient la critique : 87% des redevances perçues par les agences étaient supportées par les usagers domestiques et assimilés, 6% par les agriculteurs et 7% par l'industrie. Pour autant, il ne faudrait pas accabler les exploitants agricoles qui sont les victimes de la politique agricole agrochimique et productiviste encouragée par l'UE et la France depuis une quarantaine d'années. Les enjeux santé publique et biodiversité nécessitent de revenir à une agriculture plus respectueuse de la nature. Sa réussite dépendra des mesures d'accompagnement qui seront accordées aux exploitants et notamment par un soutien financier significatif et un droit d'usage permanent à l'eau.

Le panorama serait incomplet si la puissance de l'agrochimie et sa force de frappe en lobbying n'étaient pas dénoncées (3). Grâce à des experts en toxicologie rétribués par les fabricants, l'agrochimie met en exergue de petites failles à toutes les enquêtes d'agences de santé publique montrant la corrélation entre affections graves (cancers et maladies neuro dégénératives) et pesticides afin de faire douter de leurs résultats. Quant aux lobbyistes, qui ont leurs entrées dans tous les parlements nationaux et internationaux, ils clament que les nouveaux produits ont une dangerosité beaucoup moindre et sont respectueux de l'environnement. Ils réussissent ainsi à faire agréer leur emploi. Ils ont inventé le terme trompeur de phytopharmaceutique pour rompre avec celui de pesticide qui commençait à nuire au développement d'une activité très lucrative.

(1) Gabrielle Bouleau, Didier Pont, Nature Sciences Sociétés 22,3-14 (2014)

(2) Kris Van Looy, Thierry Tormos, Yves Souchon. Ecological Indicators 37(2014) 10-20

(3) Marie-Monique Robin, Notre poison quotidien. Arte Editions.

Jean Pierre PESTIE

Association pour la Défense et le Développement Touristique de la Vallée du Cher et des Territoires Limitrophes



A propos de la remise en état des portes d'écluses

Maintenant que les barrages sont remis en état, il faut s'attacher à la rénovation des portes d'écluses. Certaines sont dans un tel état de délabrement, qu'il a été impossible de naviguer sur certains biefs cet été.

Le syndicat n'ayant à sa disposition aucune étude précise du coût de ces travaux, nous avons donc, bénévolement, établi les plans des portes d'écluses et demandé à plusieurs Entreprises de nous établir des devis (Nous remercions ces Entreprises qui nous ont remis leurs offres et nous ont conseillé pour certaines).

Nous avons rencontré Monsieur Vincent Louault, Elu Départemental du Canton de Bléré, pour lui présenter le but de notre Association, à savoir défendre le patrimoine du Cher Canalisé, permettre la mise en valeur des atouts de la vallée du cher. Nous lui avons expliqué l'urgence de la rénovation des portes d'écluses.

A la demande des Elus Départementaux du Canton de Bléré, Madame Cochin et Monsieur Louault nous avons remis au Syndicat du Cher, fin octobre, les devis et les plans afin que le Syndicat puisse lancer un appel d'offres au plus tôt.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors de notre A.G. en janvier 2016

J P Serrault

Extrait du COMPTE RENDU A.G. ASSO. DEFENSE ET DEVELOPPEMENT VALLEE DU CHER

Intervention de Mr Patrice MARTIN-LALANDE député du Loir et Cher indique qu'il n'a pas eu connaissance du document envoyé à tous les parlementaires sur l'amendement de la LEMA. Un député reçoit chaque semaine plus d'1Kg de papier divers, il est donc souhaitable que les envois aux parlementaires se transmettent par mail ce qui lui sera fait pour ce document. Il s'est dit prêt à nous aider et est d'accord pour que cette loi soit amendée.

Intervention de Mme Angélique DELAHAYE qui propose que la mairie de Saint-Martin-le-Beau héberge le siège de l'association (ce qui nous éviterait de payer chaque mois un droit d'hébergement). Elle a proposé au niveau européen d'interpeller la commission qui a en charge la DCE pour connaître spécifiquement la transcription de la LEMA en droit français. Elle est membre de la commission agriculture et environnement tourisme. Dans le cadre des futures élections régionales Mme DELAHAYE propose que nous fassions part aux candidats du projet de navigation sur le cher dans les départements 41 et 37.

Intervention de Mr Armand VILLA de Monthou-sur-Cher concernant l'arasement possible des ouvrages hydrauliques permettant d'alimenter les moulins sur le Bavet. Il a énuméré toutes les conséquences fâcheuses de ces arasements (perte patrimoine et touristique, manque d'eau). Il dénonce le manque criant de l'entretien des berges, malgré l'existence d'un syndicat face à la DDT qui demande une passe à poissons sur chaque seuil, il prétend que la plupart des propriétaires n'auront pas les moyens d'assurer cet aménagement. Il regrette que l'amendement de la loi ne réponde pas aux problèmes locaux qui se posent dans le court terme. Jean-Pierre PESTIE lui conseille de demander aux propriétaires des moulins d'adhérer à la fédération des moulins qui a les moyens de défendre ces ouvrages patrimoniaux. Au terme de la discussions, un entretien a été décidé pour déterminer ce que l'association peut apporter concrètement et à plus court terme aux problèmes du Bavet.



Intervention de Mme Mireille CHARBY de Vallenay concernant le barrage de Bigny-Vallenay suite à la décision de justice (la 3ème en 4 ans!) de la cour d'appel de Nantes de rendre illicite l'arasement du barrage mais avec conditions et notamment celle d'assurer l'alimentation du canal de dérivation (de droit fondé en titre) pour les besoins en eau d'une usine de cartonnerie. Jusqu'en 2017 un recours est possible pour contester la décision de la cour d'appel de Nantes.

Il a été aussi évoqué le projet vélo route de la vallée du cher et du canal de Berry.

Election du nouveau président de l'Entente des Canaux

Nous vous informons suite à la démission de Jacques Romain de son poste de président de l'Entente des Canaux du Centre France, que Pierre Maurice Lelievre notre vice-président chargé des relations avec les autres associations a été élu à ce poste et devient le nouveau président de cette association amie. Ceci va nous permettre d'étendre nos relations associatives.

Assemblée Générale des Amis du Cher Canalisé

Notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 30 janvier 2016 à 10h00 salle Eugène Biseau 39 avenue de la Guérinière Veretz 37270.

D'ores et déjà vous pouvez déposer votre candidature au conseil d'administration.

Nous comptons sur vous.

.....
CANDIDATURE au CONSEIL d'ADMINISTRATION

Je soussigné : (nom prénom).....

Demeurant:(adresse postale).....

ville :.....code postal :.....

Tél :..... Mail :.....

Déclare poser ma candidature pour un poste au CA des Amis du Cher Canalisé, pour l'exercice 2016-2018.

Date :

Signature :

A retourner par courrier à : Amis du Cher Canalisé 41 rue de Pocé 37530 Nazelles Négron

Ou par mail à : s.acc@orange.fr